



CICC CONVENIENCE INDUSTRY
COUNCIL OF CANADA

CCID CONSEIL CANADIEN DE
L'INDUSTRIE DES DÉPANNEURS

lorsque commodité et communautés ne font qu'un

Le gouvernement du Québec annonce un supplément pour les employés de détail des services essentiels

- Le supplément représente un supplément hebdomadaire de 100 \$ pour les travailleurs à temps plein et à temps partiel.
- La prestation forfaitaire sera versée rétroactivement à partir du 15 mars pour un maximum de 16 semaines.
- Ce supplément s'applique uniquement aux travailleurs des services jugés essentiels et gagnant un salaire brut de 550 \$ ou moins par semaine et gagnant un montant annuel d'au moins 5 000 \$ et 28 600 \$ pour l'année 2020.
- Les demandes peuvent être remplies par les employés sur le site Web de Revenu Québec à partir du 19 mai. Les prestations seront versées à partir par dépôt direct ou par chèque à partir du 27 mai.
- Ce programme vise spécifiquement à encourager les employés à continuer de travailler.